

(1)

(N° 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1881.

PÊCHE FLUVIALE (1).

AMENDEMENTS.

ART. 8.

Amendement proposé par M. le Ministre de l'Intérieur:

Supprimer : 1° les mots : *ou dans les canaux désignés à l'article 2* ;
2° Le § 3 de l'article.

Amendement proposé par M. THONISSEN.

Commencer le § 2 par ces mots : *Hors le cas prévu à l'article 19.*

(1) Projet de loi, n° 91 (session de 1870-1871).
Rapport, n° 156 (session de 1878-1879).
Amendements, n° 162. } Session de 1880-1881.
Rapport sur ces amendements, n° 182. }
Amendements, n° 15 et 18.
Rapports sur ces amendements, n° 16 et 19.
Projet de loi adopté par la Chambre, au premier vote, n° 20.
Amendements, n° 27.
